

## **La relocalisation du centre de services bancaires de Versailles à Mâcon**

Dans le cadre de la démarche nationale de relocalisation, la DGFIP a proposé à la Caisse des dépôts et consignations, qui en a accepté le principe, de relocaliser à Mâcon le centre de services bancaires de Versailles, compétent pour toute la clientèle francilienne de la CDC. Il devrait porter le nom de CSB Mâcon Ile de France (le CSB actuel deviendrait quant à lui le CSB Mâcon Sud-Est en référence à sa compétence géographique).

Le projet a été annoncé par le Ministre avec la première vague des relocalisations. Il concerne 30 agents titulaires et 8 contractuels de droit public.

Le choix de Mâcon pour implanter ce nouveau service a été fait en croisant plusieurs critères : attractivité de la destination, capacité immobilière à accueillir un service de cette importance, et proximité avec l'actuel CSB de Mâcon, compétent pour la clientèle CDC du quart sud-est de la France.

### **Les modalités de reclassement des agents du CSB de Versailles**

Les agents titulaires bénéficient bien entendu des règles de gestion et des modalités d'accompagnement de droit commun.

Une réunion de service du CSB de Versailles a eu lieu fin septembre 2020 en présence du service RH local, au cours de laquelle il a été proposé de rencontrer tous les agents de Versailles souhaitant évoquer leur situation personnelle. Une dizaine d'agents ont ainsi bénéficié d'un entretien individuel.

Une nouvelle réunion du service a été organisée mi-janvier 2021 par le service RH local pour préparer les demandes de mutation. Les questions des agents avaient été recensées et il y a été répondu lors de cet échange. En outre, l'encadrement du CSB a proposé aux agents restant dans les Yvelines de les aider à recueillir de l'information sur les missions des autres services (présentation, documentation et aide pour entrer en contact avec leurs éventuels futurs responsables).

Les agents contractuels verront leur contrat à Versailles prendre fin et pourront, s'ils le souhaitent, présenter leur candidature aux emplois à pourvoir à Mâcon ; l'un d'entre eux a déjà souhaité le faire. Parmi les 10 agents présents au 19 mars 2021, 9 avaient signé des contrats prenant fin au 31 août 2021. Il leur est proposé de prolonger, s'ils le souhaitent, leur contrat de deux mois supplémentaires pour accompagner le transfert de compétences jusqu'à fin octobre 2021.

## **Les recrutements au CSB de Mâcon Ile de France**

Le personnel du CSB de Mâcon Ile de France est en cours de recrutement : un appel à candidatures a été publié pour un(e) inspecteur(trice) principal(e) chef(fe) de centre, 2 inspecteurs(trices) adjoint(e)s, 14 agents de catégorie B et 13 agents de catégorie C, à hauteur donc des effectifs transférés. Certains des emplois seront pourvus par des agents actuellement affectés au CSB Mâcon Sud-Est.

Simultanément, 8 contractuels de droit public seront recrutés par anticipation au printemps 2021, de façon à bénéficier d'un plan de formation adapté avant l'été afin qu'ils soient parfaitement opérationnels dès le début du mois de septembre.

## **L'implantation matérielle du CSB de Mâcon Ile de France**

Le CSB de Mâcon Sud-Est est aujourd'hui implanté dans les locaux de la DDFIP de Saône et Loire. Le CSB de Mâcon Ile de France sera quant à lui hébergé à la cité administrative, à quelques centaines de mètres de la DDFIP. Cette proximité permettra de faciliter le démarrage du nouveau CSB, certains agents de l'actuel service ayant exprimé le désir de rejoindre le nouveau service ; la mise en place des formations sera ainsi facilitée.

Les deux services étant physiquement séparés, l'un pourra assurer la continuité de l'autre en cas de crise.

Les locaux de la cité administrative, récemment rénovés, répondent à toutes les normes de confort.

## **La formation des agents au démarrage de la nouvelle structure**

La mise en place du nouveau CSB fait également l'objet d'un plan de formation, qui sera décliné selon des intensités différentes selon les publics :

- agents précédemment affectés en CSB : formation légère ;
- agents ayant exercé en CSB dans le passé : actualisation des connaissances sur le métier bancaire, notamment en matière de conformité et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (sujets en évolution) ;
- agents découvrant le métier bancaire : formation intensive sur l'activité bancaire, la CDC, l'environnement réglementaire (en constante évolution actuellement) ;
- pour tous les agents : ateliers de transfert de la connaissance des clients entre les agents du CSB de Versailles, la direction régionale IDF de la CDC et les agents du CSB à créer.

Ces formations seront dispensées dès l'arrivée des agents : au printemps pour les contractuels recrutés par anticipation, à partir de septembre 2021 pour les autres agents. Il est prévu d'alterner la formation avec des phases de prise de connaissance pratique du métier notamment auprès des équipes du CSB de Mâcon Sud-Est. La bascule de compétences de gestion entre Versailles et Mâcon Ile de France interviendra à l'issue de ces formations.

### **Les étapes de cette bascule sur le plan fonctionnel**

Les bascules de compétence opérationnelle entre Versailles et Mâcon devraient s'opérer par zones géographiques et s'étaler sur les mois de septembre et octobre. Les bascules auront lieu un mardi, pour s'assurer d'un maximum de présences ; les agents de Versailles gestionnaires des dossiers correspondant au transfert resteront au CSB de Versailles en soutien de leurs successeurs de Mâcon pendant le reste de la semaine. En tout état de cause, les agents reclassés dans les Yvelines resteront affectés au CSB jusqu'à la fin octobre pour garantir le bon niveau de service pendant la période de bascule.

Même si les traitements sont largement dématérialisés, il reste des archives papier dont le déménagement aura lieu le moment venu et qui sont installées sur le même plateau que les nouveaux bureaux à la cité administrative de Mâcon.

### **La communication**

La CDC prend en charge la communication avec sa clientèle pour l'informer de cette opération. Les instances nationales du notariat et des professions juridiques ont été informées en octobre 2020 ; la communication ciblée sur la clientèle francilienne comprendra notamment la diffusion d'organigrammes nominatifs du CSB, et bien entendu une communication précise sur le calendrier des bascules de compétence.

### **Le pilotage du projet :**

Le projet est piloté en association étroite avec la CDC (tant le siège de la CDC que la direction régionale Ile de France), les directions des Yvelines et de Saône et Loire *via* des comités de projet qui se réunissent deux fois par mois, des comités de pilotage tous les mois et des instances trimestrielles impliquant les chefs de la Direction des Services bancaires à la CDC et du Service des collectivités locales à la DGFIP .